

DELIBERATION (2020-11) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Détermination du nombre d'adjoint

L'an deux mille vingt, le vingt cinq mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 18 mai 2020

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Pascal BERTRAND, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN, Claire JEAN.

Secrétaire de séance : M. Antoine MARCHAND

- En application du III de l'article 19 et du second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la création de trois postes d'adjoints.

Affiché le 26 mai 2020.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, 26 mai 2020.

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le :